



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE
DU 22 MAI 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le 22 mai, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 15 mai, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H10, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

Mme Stéphanie LEBARBIER, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de M. DOSSANG Guy ; M. MACH Bernard ; M. BEHAR Claude ; M. PRIEZ Rémi ; M. MAILLARD Jean-Marie ; M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynal ; M. PATTYN Patrick ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène ; M. BOURRELLIER Ludovic ; Mme DURANTON Nicole ; M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas ; Mme TUBIANA Camille ; Mme AUGER Stéphanie ; M. LEPINTEUR Ollivier ; Mme DIOUKHANÉ Coumba ; Mme LEBARBIER Stéphanie ; M. DAIX Jean-Robert ; Mme PECQUEUX Delphine ; M. DERRAR Mohamed ; Mme LUVINI Françoise ; M. MANÉ Abdoulaye ; Mme BANDELIER Lysiane ; Mme MARAGLIANO Francine ; M. CAPUANO Giovanni ; M. ETTAZAOUI Driss ; M. BENTALHA Mohammed ; Mme MORLOCK Sabine ; Mme JUIN Clarisse ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme HANNOTEAUX Maryvonne ; Mme CHARGELEGUE Simone ; M. NOGAREDE Alain ; M. CAMOIN Emmanuel ; Mme VILAIN Mireille ; M. MORILLON Marc ; M. HAMEL Raynald ; Mme CANEL Françoise ; M. GANTIER François ; Mme BAUGE Agnès ; M. WATEL Patrik ; Mme LE GOFF Hélène ; M. MOLINA Michel ; M. CASTEL Patrick ; Mme SORET Martine suppléante de M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. DULONDEL Michel ; M. LESELLIER Guy suppléant de M. WALASZEK Jean-Pierre ; M. BRICOURT Lionel suppléant de Mme LEMEILLEUR Monica ; M. PERRIN Marc ; M. HUBERT Xavier ; M. SIMON Stéphane ; M. GILLES Hervé ; M. MABIRE Arnaud ; M. CAPILLON Jean-Pierre suppléant de M. SENKEWITCH Georges ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. GROIZELEAU Bruno ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence ; M. CHOKOMERT Patrice ; Mme BENARD Catherine ; M. ROUSSEL Cédric ;

ONT DONNE POUVOIR : M. PAVON Jean-Pierre a donné pouvoir à M. LEPINTEUR Ollivier ; M. ROUSSEL Emmanuel a donné pouvoir à Mme LEBARBIER Stéphanie ; M. ADIGUZEL Erkan a donné pouvoir à Mme DURANTON Nicole ; Mme LESEIGNEUR Diane a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène ; M. FRERET Robin a donné pouvoir à Mme PECQUEUX Delphine ; Mme LEON Patricia a donné pouvoir à Mme MARAGLIANO Francine ; M. VINE Pascal a donné pouvoir à Mme JUIN Clarisse ; Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme BANDELIER Lysiane ; M. GHZALALE Fouade a donné pouvoir à M. ETTAZAOUI Driss ; M. VEYRI Timour a donné pouvoir à Mme CHARGELEGUE Simone ; Mme CAILLAT Catherine a donné pouvoir à M. CHAMPREDON Michel ; M. BIBES François a donné pouvoir à Mme LE GOFF Hélène ;

ABSENTS non représentés : M. SILIGHINI Gérard ; Mme BOCAGE Sophie ; M. RANGER Michel ;

Attributions du Conseil – Proposition de délégations au Bureau communautaire

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose de commencer rapidement notre Conseil communautaire. Je suppose que tous nos collègues doivent être déjà prêts pour le basket ; pourtant, cela ne commence qu'à 20 heures, nous avons encore un peu de temps.

Je vous propose de passer à la première délibération : les attributions du Conseil, proposition de délégation au Bureau communautaire.

Jusqu'à présent, les délégations au Bureau communautaire étaient limitées à la notion d'urgence. Nous vous proposons, en plus de la notion d'urgence que nous souhaitons conserver, de déléguer en propre au Bureau, certaines décisions qui n'apportent pas de plus-value particulière au Conseil, cela facilitera la gestion des affaires courantes.

Je vais vous en donner la liste.

M. Gavard-Gongallud a demandé la parole.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

M. le Président, je suis bien présent bien que n'ayant pas fait l'objet d'un appel.

M. Guy LEFRAND

Vous êtes déjà rayé des cadres, M. Gavard-Gongallud, je suis désolé pour vous.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Pour le vote je préférerais le dire.

M. Guy LEFRAND

Merci de cette précision.

Je vous donne donc la liste de ce que nous vous proposons d'ajouter en délégations au Bureau communautaire :

- En matière d'équilibre social de l'habitat :

- l'octroi des garanties d'emprunts aux organismes de logements sociaux lorsque les dossiers ont déjà fait l'octroi de subventions par le Conseil communautaire ;

- l'octroi aux particuliers de primes et subventions sur travaux, en complément, après délibération de principe du Conseil communautaire.

- En matière de Marchés publics :

- les autorisations de négocier les accords transactionnels quels que soient les montants ;

- la conclusion des protocoles d'accord transactionnels dont l'enjeu financier est inférieur à 50 000 €.

- En matière d'assurances :

- les décisions d'indemnisation des victimes lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par l'assureur du GEA.

- En matière de gestion des ressources humaines :

- Les décisions en matière de gestion des ressources humaines, hormis le tableau des effectifs et le régime indemnitaire qui demeurent évidemment de la compétence du Conseil communautaire.

- En matière de gestion foncière :

- Les décisions modificatives d'actes de cession délibérés par le Conseil lorsque les modifications portent sur la raison sociale de l'acquéreur ou sur les modalités de paiement.

- En matière de renouvellement urbain :

- Les décisions relatives à la mise en œuvre du volet opérationnel des programmes pluriannuels pilotés par le GEA, dans la mesure où ils s'inscrivent dans un programme global qui a déjà fait l'objet d'une délibération en Conseil communautaire.

- En divers :

- Les demandes de subventions afférentes à des projets déjà approuvés par le Conseil ;

- L'attribution de subventions de fonctionnement en vertu de conventions d'objectifs préalablement délibérées par le Conseil ;

- Les conventions à passer avec les concessionnaires.

En résumé, nous vous proposons d'alléger les charges purement techniques et administratives de ce Conseil communautaire, dans la mesure où les décisions de principe auraient déjà été validées par ce Conseil.

M. Nogarède demande la parole.

M. Alain NOGAREDE

Le dernier Bureau d'Agglomération, sous la mandature précédente, n'avait pas du tout la même composition au niveau des couleurs – dirai-je. M. le Président, vous avez été élu avec 7 900 voix – ce qui correspond à 3 électeurs sur 10 inscrits – à Evreux, très démocratiquement. Vous avez été élu maire. A Rouen, il s'agissait de 2.8 électeurs sur 10 inscrits, ce n'est pas mieux. Ces 7 900 voix vous ont permis, après discussion avec quelques maires ou le bureau de l'ancienne association des maires, de constituer une équipe pour le Bureau, logiquement et démocratiquement élue. Je n'ai aucune remarque à faire sur ce point. Néanmoins, ce Bureau de l'Agglomération, je le trouve un peu monocouleur. Même si vous êtes, M. le Maire, le maire de tous les habitants d'Evreux, de très nombreux habitants d'Evreux, d'Aviron, de Gravigny etc. ne sont pas représentés au sein de ce Bureau de l'agglomération. Pour nous, la seule instance démocratique est le Conseil d'Agglomération.

M. Guy LEFRAND

Vous exagérez un peu : le Conseil municipal est aussi une instance démocratique.

M. Alain NOGAREDE

M. le Président, je ne parle pas de la Ville d'Evreux.

La seule instance démocratique à l'Agglomération est le Conseil d'Agglomération, et c'est notre seul lieu d'expression.

Vous évoquez les problèmes d'urgence. Vous êtes bien placé pour savoir ce que sont les urgences, et vous savez bien qu'il ne faut pas encombrer les urgences. Beaucoup de gens vont aux urgences alors qu'ils n'en ont pas besoin. J'aimerais donc que le Bureau de l'Agglomération soit bien réservé aux urgences, sachant que des urgences, nous en avons cinq ou six par an.

Ensuite, vous nous dites qu'il faut de l'efficacité au niveau du Conseil d'Agglomération. Je me retournerai vers vos Vice-présidents, qui vont présenter les dossiers : il ne faut pas, évidemment, qu'ils nous fassent de la lecture dirigée, nous sommes en effet sensés connaître les dossiers. S'agissant d'un dossier relatif à l'habitat comportant une demande de garantie d'emprunt, par exemple, il est possible de nous le présenter par trois chiffres et trois mots en une minute. Si nous avons des questions, nous pouvons toujours les poser ; et si nous n'en avons pas, nous passons au dossier suivant. Cela ne peut pas, à mes yeux, alourdir le dossier.

De plus, nous sommes élus. Vous dites que nous avons un Conseil communautaire tous les deux mois, ce qui représente 5 Conseils communautaires par an soit 20 heures de conseil communautaire : j'estime qu'un élu peut passer 20 heures au Conseil communautaire pour délibérer sur des millions d'euros. Pour moi, la tâche ne sera pas trop lourde si je dois rester 5 x 4 heures au Conseil d'Agglomération.

Restons-en peut-être aux urgences et n'attribuez pas trop de pouvoirs au Bureau de l'Agglomération, car cela ferait de notre Conseil communautaire une chambre d'enregistrement, d'autant plus que nous nous apercevons au fur et à mesure que les années passent que le Bureau d'Agglomération prend de plus en plus de pouvoirs. Soyons donc vigilants, dans l'intérêt de tous, et essayons d'avoir un Conseil communautaire vivant, avec des débats, et non une chambre d'enregistrement.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède. Cela tombe bien, nous sommes parfaitement d'accord, et c'est bien pour cela que je vous propose d'alléger le Conseil communautaire de dossiers purement techniques pour prendre plus de temps afin – comme vous le disiez fort justement – d'avoir des débats vivants. L'idée n'est pas de donner plus de pouvoirs au Bureau ; l'idée est, au contraire, de permettre un fonctionnement plus simple, plus facile et plus agréable du Conseil communautaire. Néanmoins, il s'agit d'une proposition qui est soumise à l'ensemble des Conseillers, lesquels décideront en leur âme et conscience.

En tous cas, cette notion d'urgence me semblait pouvoir être complétée justement par d'autres dossiers car, sur un plan juridique, elle peut aussi prêter très souvent à confusion. Si je sais, ainsi que vous le dites, ce qu'est une urgence médicale, j'ai toujours plus de mal à savoir ce qu'est réellement une urgence politique.

M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

M. le Président, mes chers collègues, quelques remarques sur cette délibération.

Sur le principe d'ajuster les délégations données au Bureau pour avoir une gestion plus fluide et plus réactive, je trouve qu'il s'agit plutôt d'une décision saine parce qu'après tout, le Conseil d'Agglomération n'a pas forcément à être encombré de délibérations très techniques. Il peut être intéressant effectivement de se concentrer sur les gros dossiers, qui permettent justement de laisser le temps aux débats.

Pour ma part, je n'ai pas de remarques sur les points concernant l'équilibre social de l'habitat, les marchés publics, les assurances, les ressources humaines et la gestion foncière. Néanmoins, par rapport aux ressources humaines, je voulais savoir si la délégation concerne également la création des postes. Toute création de poste ayant une incidence budgétaire, il me semble que le Bureau ne doit pas décider seul de la création de postes alors que le Bureau ne vote pas le budget. Toute dépense qui pourrait être engagée par le Bureau, au-delà de ce qui a déjà été voté dans le budget, doit ressortir du Conseil d'Agglomération, qui met ensuite les crédits en concordance avec les dépenses engagées. Ma première question est donc celle-ci : les créations de postes sont-elles comprises à l'intérieur du libellé ? Auquel cas il faudrait les exclure.

J'aurai des remarques sur les deux ou trois autres points qui suivent, c'est-à-dire en matière de renouvellement urbain. A ce titre, la délibération évoque « *les décisions relatives à la mise en œuvre opérationnelle* etc. » : à travers le renouvellement urbain, apparaissent beaucoup d'enjeux d'aménagement des quartiers, d'aménagement de la ville, de circulation et d'incidences sociales, je trouverais donc dommage que le Conseil d'Agglomération soit dessaisi de toute cette dimension et ne puisse pas débattre de ces délibérations. Je ne suis pas sûr qu'il faille les considérer comme des décisions techniques, même si de temps en temps il peut y avoir des délibérations de procédure. Pour ma part, je retirerais donc cela des délégations du Bureau de façon à pouvoir conserver le renouvellement urbain au Conseil d'Agglomération.

S'agissant du chapitre « divers », il est question des « *demandes de subventions afférentes à des projets préalablement approuvés par le Conseil* ». Il me semble que la définition est extrêmement large, d'autant plus qu'il est indiqué à la ligne du dessous « *l'attribution de subventions de fonctionnement en vertu de conventions d'objectifs préalablement délibérées par le Conseil* », ce qui est tout de même assez vague. En résumé, cela veut dire que les subventions sont attribuées par le Bureau, si je comprends bien. Toutes les subventions qu'il peut y avoir dans tous les secteurs (tourisme, politique de la ville, festival Rock, Scène Nationale, PST...) seraient attribuées par le Conseil : franchement, je trouve cela « moche », l'attribution d'une subvention n'étant pas un sujet technique mais un sujet politique au sens noble du terme. Les maires ici présents qui savent parfaitement ce qui se passe dans leur commune doivent avoir le droit de dire en Conseil d'Agglomération s'ils sont d'accord ou non pour telle ou telle subvention. Ce n'est pas forcément au Bureau de décider de tout.

J'ai également une remarque sur la notion d'urgence. Cela me fait un peu sourire car elle fait référence aux péripéties que nous avons connues dans ce Conseil d'Agglomération sous la mandature précédente. Les anciens se souviennent.

Le fait de le préciser dans une délibération est plutôt précautionneux, même si la notion d'urgence est toujours à définir et à justifier, et que, puisqu'elle est toujours impalpable, à définition vague, nous courons toujours le risque d'avoir un recours au Tribunal administratif (cf. le passé) qui met le Conseil d'Agglomération en difficulté.

En tous cas, il faut toujours que cette notion d'urgence soit justifiée.

A l'expérience que nous avons pu connaître ici comme dans d'autres assemblées, nous voyons bien qu'au fur et à mesure que le mandat avance, il peut y avoir des décalages entre les Conseillers municipaux et le Bureau municipal, le Conseil communautaire et le Bureau communautaire. A un moment donné, donner trop de pouvoirs au Bureau c'est aussi prendre le risque d'un manque de cohésion au sein du Conseil communautaire, avec des formes de décalages voire même de contestations des décisions du Bureau.

Je suggérerai donc d'être un peu plus modéré par rapport aux propositions qui sont faites et de retirer les trois points que je citais à l'instant.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Champredon.

M. Maillard. Non, vous ne voulez plus parler. Vous avez appuyé sans le faire exprès. Vous n'avez pas appuyé, alors c'est un problème informatique.

M. Guy LEFRAND

M. James voulait parler.

M. Jean-Claude JAMES

Merci M. le Président. Pour ma part, j'apporterai quelques réserves, notamment sur trois points sur lesquels je ne suis pas d'accord, par exemple en matière d'assurances : « *les décisions d'indemnisation des victimes lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par l'assureur du GEA* ». Vous ouvrez peut-être la porte à un certain laxisme ou à certains risques. Je ne suis pas d'accord sur ce point. Ensuite, s'agissant des points 7 et 8, les « divers » - « *demandes de subventions afférentes à des projets préalablement approuvées par le Conseil* » - cela demande des précisions car cette délégation comporterait peut-être certains risques. De même, je trouve que « *l'attribution de subventions de fonctionnement en vertu de conventions d'objectifs préalablement délibérées* » sont des termes un peu flous.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Merci.

J'ai encore une demande de parole. M. Lefrançois ? Non, M. Brochot. Décidément, l'informatique ne veut pas fonctionner, il est temps que nous mutualisions !

M. Bernard BROCHOT

Merci M. le Président. J'aurai juste une remarque à propos des subventions. Je voudrais bien avoir des précisions. Je me souviens m'être élevé, lors de la dernière mandature, contre une diminution de subvention de la Scène Nationale de 110 000 € à 60 000 €. Nous en avons longuement débattu, et je dirais « Dieu merci » parce que cela m'a permis tout de même de faire entendre une position, qui a été défendue par nombre de Conseillers même si nous n'avons pas été majoritaires et que la subvention a été diminuée de moitié. Néanmoins, j'ai pu m'exprimer. Si c'est ce type de subventions que l'on veut faire délibérer par le Bureau communautaire, j'avoue que je n'en suis pas d'accord.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Quelques réponses.

Concernant la création de postes, M. Champredon, le tableau des effectifs est en dehors des délégations proposées, donc il n'y aura pas de création de postes possible. Je pense que les choses sont très claires sur ce sujet.

J'entends vos remarques aux uns et aux autres sur le renouvellement urbain qui peut en inquiéter certains. Je rappellerai juste que, sous la mandature précédente, le Bureau a pris toutes les décisions concernant la Cité Lafayette une semaine avant le premier tour des élections. Là aussi nous pourrions discuter de la notion d'urgence, surtout sur ce sujet. Néanmoins, je vous entends, donc je vous propose de retirer le renouvellement urbain de cette proposition. J'entends les remarques des uns et des autres.

Concernant « *les demandes de subventions afférentes à des projets préalablement approuvés* », il s'agit non pas d'attribuer mais de demander des subventions. Je pense qu'à partir du moment où le Conseil communautaire est d'accord sur un projet, il sera également d'accord pour que nous essayions de trouver de l'argent ailleurs. Cela ne me choque par outre mesure. Je voulais y revenir car il me semble que si l'on explique bien les choses, elles ne font pas sujets.

J'entends votre inquiétude sur l'attribution des subventions de fonctionnement, donc je vous propose également de retirer cet élément-là.

Je vous propose donc, mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, de voter ainsi amendée cette délibération, en retirant au Bureau communautaire la délégation du renouvellement urbain ainsi que l'attribution des subventions de fonctionnement. J'entends vos remarques qui me semblent tout à fait justifiées. L'idée n'est pas de créer de l'inquiétude ou des difficultés mais, au contraire, de la fluidité.

Je vous propose de voter cette délibération ainsi amendée sur le renouvellement urbain et les subventions de fonctionnement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Deux voix contre. Qui s'abstient ? Trois + deux pouvoirs. Merci.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DELEGUE (moins 2 voix contre et 5 abstentions)** au Bureau communautaire les décisions suivantes :*

En matière d'Equilibre social de l'habitat :

- l'octroi des garanties d'emprunts aux organismes de logements sociaux lorsque les dossiers ont déjà fait l'objet d'octroi de subventions par le Conseil communautaire

- l'octroi aux particuliers, de primes et subventions sur travaux d'amélioration ou d'adaptation de l'habitat ou de rénovation énergétique, en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ou de l'Etat, après délibération de principe du Conseil communautaire

En matière de Marchés publics :

- les autorisations de négocier les accords transactionnels quels que soient les montants

- la conclusion des protocoles d'accord transactionnels dont l'enjeu financier est inférieur à 50000€

En matière d'assurances :

- les décisions d'indemnisation des victimes lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par l'assureur du GEA

En matière de gestion des ressources humaines :

- les décisions en matière de Gestion des Ressources Humaines, hormis le tableau des effectifs et le régime indemnitaire qui demeurent de la compétence du Conseil communautaire

En matière de gestion foncière :

- Les décisions modificatives d'actes de cession délibérés par le Conseil lorsque les modifications portent sur la raison sociale de l'acquéreur ou sur les modalités de paiement

Divers :

- Les demandes de subventions afférentes à des projets préalablement approuvés par le Conseil

- Les conventions à passer avec les concessionnaires (ex : ERDF, GRDF, Orange...)

***Et DELEGUE** au Bureau Communautaire, en cas d'urgence, toute décision à prendre au regard du planning du Conseil communautaire, à l'exception des domaines ci-dessous exclus par l'article L5211 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° de l'approbation du compte administratif ;

3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;

4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° de la délégation de la gestion d'un service public ;

7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Commissions – Institution et règles de fonctionnement

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante : l'institution des règles de fonctionnement sur les commissions.

Mes chers collègues, les 7 commissions qui vous sont proposées dans le cadre du fonctionnement de notre institution sont les suivantes – nous répondons ainsi précisément aux interrogations qui ont pu se poser lors de certains conseils précédents :

- Commission 1 : Attractivité économique et Emploi – Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche – Développement des usages numériques

- Commission 2 : Aménagement du territoire (& énergies) et Mobilités durables (& accessibilité)

- Commission 3 : Equilibre territorial et social de l'habitat – Politique de la ville – Cohésion sociale et insertion

- Commission 4 : Eau et assainissement

- Commission 5 : Gestion des déchets – Environnement (lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air) – Propreté

- Commission 6 : Voirie

- Commission 7 : Finances

De nouvelles règles de fonctionnement vous sont proposées, elles tiennent compte des nombreuses remarques que vous avez pu émettre les uns et les autres suite au fonctionnement des mandatures précédentes. Ainsi, je vous propose :

- qu'il n'y ait pas de limitation de nombre de commissions par Conseiller, afin qu'un Conseiller puisse assister au nombre de commissions qu'il souhaite ;

- que l'ouverture des commissions se fasse aux Conseillers municipaux : le Bureau a donc proposé d'ouvrir les commissions à 3 Conseillers municipaux en plus du, ou des, Conseillers communautaires, ce qui veut dire, par exemple, que les communes représentées par un seul Conseiller pourront « partager » les 7 commissions entre 4 personnes au total. Je pense qu'il s'agit d'une moyenne raisonnable que vous propose le Bureau. Cela permet de ne pas avoir toujours des Conseillers différents, car je pense qu'il faut avoir un certain suivi des dossiers, mais cela permet néanmoins au Conseiller titulaire de ne pas être seul et de pouvoir partager le travail. Nous vous proposons donc 3 Conseillers municipaux en plus du, ou des, Conseillers communautaires ;

- la règle de l'assiduité, c'est-à-dire le suivi de la commission dans le temps par le même élu, notamment par un Conseiller municipal, avec présentation régulière d'un état des présences. Il sera demandé systématiquement de présenter les présences. Il faut au moins que nous ayons un état des lieux de cette assiduité. Je rappelle que cela a été demandé par un grand nombre d'entre vous ;

- la mise en place d'un nombre maximum de participants (une quarantaine) afin de ne pas trop alourdir le fonctionnement (comme c'était le cas précédemment dans la commission Voirie, je parle sous le contrôle de M. le Président sortant) : cela veut dire un seul membre par commune, à l'exception d'Evreux où il est proposé d'ouvrir les commissions à 4 membres, les membres communautaires étant plus nombreux pour la Ville d'Evreux.

- la mise en place d'un quorum équivalent à 50% de l'effectif de la commission pour la prise en compte de l'avis émis par la commission sur les délibérations.

Il m'a été rapporté que, dans de nombreuses commissions, les délibérations étaient prises par trois ou quatre personnes. Je pense que là aussi - et pour reprendre ce que disait M. Nogarède sur la légitimité démocratique de notre institution - il est important que les délibérations soient prises dans les commissions par un minimum de 50% de l'effectif.

A défaut de ce quorum, la commission émet un avis mais ne se prononce pas par vote. De même, lorsqu'il y a avis divergent des commissions, le Bureau sera amené à statuer sur la proposition de délibération qui sera soumise en Conseil, certaines délibérations pouvant être soumises à plusieurs commissions.

- la possibilité donnée à un Conseiller communautaire de rapporter un dossier en Conseil en lieu et place du Vice-président. Cela fait également partie des demandes de certains d'entre vous.

- Par ailleurs, afin d'optimiser les temps de réunion, il est nécessaire que les rapports soient lus par les élus en amont de la réunion, ce qui a été également demandé pour les commissions. Il s'agit de ne pas relire les dossiers en réunion afin de ne pas passer trop de temps en commissions et afin de pouvoir entrer directement dans le vif du sujet et dans des débats clairs et importants.

Il est proposé par le Bureau que les dossiers soient abordés selon leur importance, et tout d'abord ceux qui nécessitent un avis en amont du passage en Conseil : il est toutefois entendu que les Présidents de commissions peuvent réunir leur commission autant de fois que nécessaire, le planning étant établi *a minima*.

- Les inter-commissions doivent être possibles chaque fois que cela est utile ; par exemple, commissions Eau et Voirie pour les programmes de réseaux.

- Enfin, dans un souci de transparence et pour prévenir tout conflit d'intérêt, il a été demandé par le Bureau d'ajouter expressément la règle selon laquelle tout élu titulaire de fonctions exécutives au sein d'une association ou d'un organisme ne peut participer au processus d'octroi de subvention à l'association concernée, tant au niveau des débats en commissions ou groupe de travail, qu'au niveau du vote auquel il ne peut participer.

Ainsi la règle voulant qu'en Conseil communautaire un élu membre d'une association ou d'un organisme ne prenne pas part au vote sera étendue au niveau des commissions afin que les choses soient claires et transparentes.

Voilà, mes chers collègues, les règles de fonctionnement et les commissions telles qu'elles vous sont proposées.

M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

Une remarque sur cette délibération.

La période qui s'ouvre va nécessiter de développer l'esprit communautaire. Je pense que les enjeux qui vont porter sur les agglomérations et les intercommunalités vont être tellement importants, du fait de la restructuration de l'organisation territoriale française, que l'esprit communautaire devra vraiment prévaloir. L'esprit de clocher, comme on dit parfois, ou l'esprit individualiste devra être secondaire.

La loi permet donc maintenant - ce qui n'était pas le cas sous la mandature précédente - d'associer les Conseillers municipaux aux commissions de l'Agglomération, même s'ils ne sont pas membres de l'Agglomération. Je trouve qu'il s'agit d'une bonne ouverture démocratique.

Nous ouvrons les fenêtres, ce qui est tout à fait important. Je regrette que vous limitiez à 3 élus municipaux par commune, parce que, finalement, Evreux est très représentée, avec 41 élus, soit la quasi-totalité du Conseil municipal et que, pour les communes rurales, tel n'est pas le cas. Et il est vrai que se réunir à l'Agglomération permet de développer l'esprit communautaire, partager l'information, partager les enjeux, partager la formation que nous acquérons à travers toutes ces réunions. Je trouve qu'il est dommage de limiter cela à trois élus de chaque commune. Que risquons-nous à laisser la possibilité à tous les Conseillers municipaux des communes de pouvoir s'inscrire s'ils le souhaitent ? De toute façon, à mon avis, il n'y aura pas abondance. Je pense qu'il serait intéressant de permettre à tout le monde de venir, cela permettrait justement d'asseoir l'esprit communautaire chez tous les élus de l'Agglomération, et ainsi chacun serait le porte-parole du travail communautaire. Je pense qu'il s'agit d'un intérêt bien compris.

Voilà la remarque que je souhaitais faire.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Champredon.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Merci M. le Président. Il y a quelque chose que je n'ai pas compris, vous allez peut-être pouvoir me le réexpliquer, vous savez que je suis assez chatouilleux sur ce sujet. Pour les quatre personnes venant de la Ville d'Evreux, s'agit-il de Conseillers municipaux ou de Conseillers communautaires ? Je voudrais savoir quelle est notre place à nous dans ce montage ? J'ai fait un peu comme M. Nogarède – ce qui est assez amusant – en réalisant un podium de la représentativité électorale. Evidemment, vous êtes au-dessus de tous puisque vous avez le plus grand nombre de voix ; vient ensuite M. Champredon ; et je viens en troisième position. J'aimerais donc que les électeurs que je représente soient représentés dans un certain nombre de commissions. Je n'ai pas très bien compris comment cela fonctionnait, et j'aimerais savoir quelle est notre place.

M. Guy LEFRAND

M. Champredon, pour répondre à votre question sur les trois Conseillers municipaux, je n'ai pas d'état d'âme, cette demande émane des représentants des communes rurales elles-mêmes, de manière à favoriser l'assiduité et le suivi des dossiers. Cela nous semblait être un juste milieu entre les différentes propositions qui étaient faites, entre avoir un, deux, trois Conseillers municipaux ou ouvrir complètement. Trois Conseillers municipaux, cela me semble être un juste milieu qui permet aux Conseils municipaux de vivre.

Concernant Evreux, il est proposé d'ouvrir les commissions à 4 membres. Je parle sous couvert des services mais il me semble bien que les commissions sont libres pour les membres des Conseils communautaires puisqu'il est écrit dès le départ qu'il n'y a pas de limitation du nombre de commissions par Conseiller. Donc si vous voulez participer à toutes les commissions, il est prévu dans les règles de fonctionnement de ce Conseil communautaire que vous puissiez le faire. Je parle sous couvert des services mais il me semble l'avoir bien lu. Et cela doit rester dans la limite de 40 participants par commission, de manière à ce que les commissions restent vivables. Je rappelle donc qu'il n'y a pas de limitation du nombre de commissions par Conseillers, c'est la règle n°1 qui figure dans les règles de fonctionnement qui vous sont proposées.

M. Morillon.

M. Marc MORILLON

J'aurais voulu donner mon avis sur ce sujet.

Pourquoi se contenter qu'un délégué puisse siéger à deux commissions alors que, au sein d'un même Conseil municipal, des élus disposent peut-être d'attributs qui rendraient intéressants qu'ils siègent une fois au sein d'une commission. C'est ce qui m'importe de dire avant d'aborder la question en Conseil municipal. Je ne suis pas resté sur l'idée de trois Conseillers mais plutôt sur une participation maximale des petites communes au sein de cette instance. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre. Je ne suis pas resté sur l'idée que tel Conseiller puisse siéger deux fois dans des commissions différentes.

M. Guy LEFRAND

Si je m'exprime bien, et pour reprendre ce que je disais tout à l'heure, chaque Conseiller peut participer à autant de commissions qu'il le souhaite.

M. Marc MORILLON

Mais ce qui me gêne un peu c'est que ce soit nominatif. Nous n'avons pas encore abordé cette question. Si Pierre, Paul ou Jacques sont nommés, j'aimerais que Chantal puisse siéger. C'est l'aspect nominatif qui me dérange un peu.

M. Guy LEFRAND

Ecoutez, je veux bien que nous fassions plaisir à tout le monde et que chaque Conseiller municipal puisse venir une fois de temps en temps dans une commission si cela lui plaît mais je pense que nous sommes tout de même là avant tout pour travailler plus que pour se faire plaisir et il me semble que le Maire de chaque commune est le plus à même de voir, dans le cadre de son Conseil municipal, qui peut assister en tant que Conseiller municipal aux commissions du Conseil communautaire. J'entends votre remarque mais je pense que nous avons aussi malgré tout un besoin d'efficacité. Tourner en permanence ne me semble pas efficace. Il s'agit d'un sujet important.

Pour en avoir longtemps discuté avec l'association et le conseil des maires que j'avais réuni, il en a été conclu qu'il était préférable d'être dans l'efficacité, de ne pas laisser le Conseiller communautaire d'une commune seul à devoir tout faire mais, en même temps, il ne s'agit pas non plus d'ouvrir à tous, ou alors il n'y a plus de Conseil communautaire. Nous avons essayé de trouver un juste milieu. Nous pouvons y revenir et rester sur ce sujet.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Un petit complément. Pour ma part, je suis tout à fait d'accord, je trouve que nous sommes sur la bonne voie avec ce type de fonctionnement mais j'aimerais savoir comment nous allons déterminer les 40 personnes, quel sera le critère que vous allez retenir pour déterminer quelles seront les 40 personnes qui assisteront à une commission si 80 personnes souhaitent être dans cette commission ? Quel sera le critère ? Cela n'arrivera peut-être pas mais il faut peut-être que nous l'envisagions avant d'aller plus loin.

M. Guy LEFRAND

Vous posez une bonne question qui n'est pas prévue dans les règles de fonctionnement. Je l'entends. Nous pourrions toujours proposer dans ce cas-là un mode de fonctionnement particulier. Honnêtement, j'attends le jour où nous aurons déjà 40 participants à chaque commission. Ceux qui ont déjà participé aux commissions savent qu'en général la difficulté est plutôt d'avoir le quorum des 50% que d'avoir à limiter le nombre à 40. Je pense que, dans un premier temps, nous pouvons ouvrir librement aux Conseillers qui sont candidats et nous verrons si effectivement certaines commissions comportent beaucoup trop de monde. Dans un cadre qui se veut le plus large possible, et pour faire vivre les commissions, ce qui est proposé me semble déjà suffisamment carré sans être trop rigide. L'idée est de faire vivre les commissions le plus possible et qu'elles soient les plus efficaces possible.

M. Emmanuel CAMOIN

Cela pose problème tout de même pour Evreux. En fait, le maximum de Conseillers communautaires vient de la Ville d'Evreux, et comme la décision revient au Maire, c'est à vous, M. Lefrand, que reviendra la décision de les désigner puisque vous avez le plus grand nombre de Conseillers communautaires. Il s'agit alors d'une démarche personnelle. Si nous sommes trois ou quatre personnes de la Ville d'Evreux, alors il convient de savoir comment vous allez choisir et de savoir si vous allez nous exclure ou exclure l'opposition de gauche. Tel est mon souci. Je ne voudrais pas retrouver au Conseil communautaire les soucis que nous pouvons avoir au Conseil municipal.

M. Guy LEFRAND

Vous n'avez pas de problème au Conseil municipal, la représentation démocratique est respectée même si vous avez du mal parfois à le comprendre. Ici, nous sommes dans une instance qui a vocation avant tout à travailler plus qu'à faire de la politique. J'appelle donc à rester calme, serein et raisonnable, et je propose de rester en l'état actuel des choses sur les règles de fonctionnement telles qu'elles vous sont présentées, sauf si M. Priez propose des solutions différentes.

M. Rémi PRIEZ

Non, pas du tout, mais par rapport à l'historique des dernières années, le but n'est pas d'être à 40, nous avons déjà des difficultés à être un certain nombre, il faut déjà que nous ayons des volontaires car le but est surtout d'avoir des élus assidus qui suivent les dossiers. Il est sûr qu'au début nous comptons toujours beaucoup de monde, mais il faut qu'il en reste toujours un certain nombre. Je me souviens qu'à la commission Déchets, à la fin de la précédente mandature, nous n'étions plus que trois ou quatre personnes, bien loin des 40. Donc nous débattons sur ce point aujourd'hui mais commençons d'abord ainsi et nous verrons dans le temps comment cela évolue ; et si nous atteignons le quorum dans toutes les commissions, je pense que nous aurons fait un très grand pas.

M. Guy LEFRAND

Je suis assez d'accord avec vous, M. Priez.

Mme Bénard.

Mme Catherine BENARD

Merci M. le Président. Ma question est ailleurs, elle porte sur l'organisation technique des commissions, notamment de la 1^{ère} et de la 3^{ème} commission. La 1^{ère} commission, avec l'attractivité économique et l'emploi, le tourisme, l'Enseignement supérieur et la Recherche, le développement numérique, comporte beaucoup de points à évoquer. La commission se réunira-t-elle pour évoquer tous ces points-là ou y aura-t-il un découpage au sein de la commission ? Par le passé, nous avions en bloc au sein de la même commission « Politique de la ville » et « Cohésion sociale », et nous y passions des heures parfois. L'Equilibre territorial et social de l'habitat est également un dossier très lourd, et il est vrai que lorsque nous faisons réunion commune, avant les validations pour le Conseil communautaire, nous pouvons y passer trois ou quatre heures. Cela m'inquiète donc un peu au niveau de la vie de ces commissions, et je souhaiterais avoir quelques informations sur ce sujet, s'il vous plaît.

M. Guy LEFRAND

Il est prévu effectivement que les Présidents de commissions puissent réunir leur commission autant de fois que nécessaire.

Le planning qui est établi est un planning minimum, et les règles de fonctionnement prévoient que les Présidents de commissions puissent réunir les commissions autant de fois que nécessaire. Sur ce point-là, ne soyons pas non plus trop enfermés dans un carcan : il revient aux membres de la commission eux-mêmes de définir la façon dont ils veulent travailler entre eux. Je crois qu'il faut un peu de souplesse. J'entends bien qu'il nous faut être très carrés et suivre les règles de procédure qui nous sont régulièrement rappelées mais je pense qu'il nous faut avoir un peu de souplesse et qu'il revient à chaque commission de s'organiser en fonction des besoins. S'il devait y avoir parfois beaucoup de délibérations sur le sujet du tourisme, on pourrait prévoir d'organiser une réunion « tourisme » spécifique et en faire une autre pour les autres dossiers. Un minimum de souplesse doit prévaloir.

Je ne vois plus de demande de parole sur ce sujet passionnant.

Pardon.

M. Jean-Luc CINTRAT

Je reviens sur la question du nombre de Conseillers présents. Je serais incapable de vous dire si sur Saint-Luc tout le monde serait intéressé pour assister aux 7 commissions mais même si tout le monde était intéressé par toutes les commissions, ce serait lourd pour certains Conseillers d'aller à deux commissions. Je serais prêt à y aller mais d'autres peut-être pas. Nous pouvons nous poser la question.

Il est vrai qu'au niveau de l'association nous avons demandé une ouverture à trois Conseillers municipaux, mais parce que c'était ainsi mieux qu'auparavant.

M. Guy LEFRAND

Tout est toujours perfectible dans la vie.

M. Lefrançois. Non, M. Brochot. Décidément !

M. Bernard BROCHOT

C'est l'informatique !

M. Guy LEFRAND

Nous allons régler le problème après.

M. Bernard BROCHOT

Pour les petites communes, si nous voulons motiver plus qu'ils ne le sont peut-être nos Conseillers municipaux, il serait peut-être bien d'avoir une ouverture à 4 plutôt qu'à 3, ce qui permettrait à ceux qui souhaiteraient participer à une commission de pouvoir le faire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je suis ouvert à tout. Cependant, le nombre de 3 Conseillers municipaux avait fait l'objet d'un consensus large. Je vous propose de commencer à fonctionner ainsi et de revenir, dans quelques mois, avec une nouvelle proposition si vous sentez qu'il en faut 4, 5, 6. Mais, honnêtement, même si je suis pour qu'il y ait beaucoup de souplesse et que je suis ouvert à ce qu'il y ait un maximum de partage, il faut aussi que nous soyons efficaces.

M. Capuano.

M. Giovanni CAPUANO

Pour l'instant nous en sommes aux intitulés des commissions, nous sommes bien d'accord.

M. Guy LEFRAND

Non, M. Capuano, nous sommes aux intitulés des commissions et aux nouvelles règles de fonctionnement.

M. Giovanni CAPUANO

Oui, tout à fait. Cependant, j'ai déjà reçu une convocation pour la commission Voirie le 6 juin.

M. Guy LEFRAND

S'agissant des premières réunions de commissions, cela a été dit, tous les Conseillers communautaires sont convoqués à toutes les commissions et chacun va là où il le souhaite, en attendant que chacun ait eu le temps de choisir sa commission.

Allez à toutes les commissions, cela vous permettra de vous imprégner des dossiers et vous pourrez choisir en parfaite connaissance de cause celles qui vous intéressent.

Je vous propose de passer au vote, je pense que nos débats ont été suffisamment éclairés.

Qui est pour cette proposition ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions.

Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 5 abstentions) la constitution des 7 commissions communautaires ci-après :**

Commission 1 :

Attractivité économique & Emploi – Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques

Commission 2 :

Aménagement du territoire (& Energies) et mobilités durables

Commission 3 :

Equilibre territorial et social de l'habitat – Politique de la ville – Cohésion sociale et insertion

Commission 4 :

Eau et assainissement

Commission 5 :

Gestion des déchets – Environnement (lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air) - Propreté

Commission 6 :

Voirie

Commission 7 :

Finances

ADOpte les règles de fonctionnement de ces commissions qui seront reprises ultérieurement dans le règlement intérieur du Conseil et **DECIDE** que la composition définitive de ces commissions aura lieu lors du Conseil du 26 juin prochain

En complément, mes chers collègues, j'ai demandé aux services de réfléchir à l'organisation d'un séminaire. Je pense qu'il serait bien que nous puissions justement inviter les 3 fameux Conseillers municipaux et les Conseillers communautaires à se réunir afin que nous puissions expliquer à ces Conseillers municipaux le mode de fonctionnement des commissions et de notre Conseil communautaire, de manière à les aider à s'imprégner de tout cela. Nous aurons l'occasion d'y revenir mais je pense que cela est important, même s'il ne s'agit pas d'une instance légale de décision, afin que chacun puisse bénéficier des connaissances de l'autre.

Collèges et lycées – Représentation du GEA (1 titulaire et 1 suppléant par établissement)

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante, mes chers collègues : représentation du GEA dans les collèges et lycées.

Vous devez avoir les petites fiches devant vous, les petites pour les lycées et les grandes pour les collèges. Pardon, je dis des bêtises. Merci Mme Moussel. Donc sur les grands bulletins qui sont devant vous, vous avez les candidats déclarés.

Je vais maintenant faire appel aux candidats éventuels, et cela suscite de nombreuses demandes de parole.

M. Gantier.

M. François GANTIER

Concernant la liste des collèges, j'ai l'impression que nous avons oublié le collège de Gravigny.

M. Guy LEFRAND

Les collèges qui ne sont pas dans la liste – je parle sous le contrôle des services – sont des collèges qui comptent moins de 600 élèves, et sans classe spécialisée.

M. François GANTIER

Il compte 700 élèves.

M. Guy LEFRAND

Je me tourne vers les services.

M. François GANTIER

Il y avait précédemment un délégué du GEA au collège de Gravigny.

M. Guy LEFRAND

Les services me disent qu'ils n'ont jamais été saisis par ce collège. Nous vérifierons pour une prochaine délibération. Je vais demander aux services de vérifier ce point précis. Je vous remercie.

M. Simon.

M. Stéphane SIMON

Le collège Paul Bert n'est pas sur les bulletins de vote alors qu'il apparaît dans la délibération.

M. Guy LEFRAND

Décidemment ! Il va falloir sévir !

Merci de cette précision tout à fait exacte, surtout que j'ai, au niveau du collège Paul Bert, de nombreuses candidatures. Cela faisait peut-être trop de noms à écrire.

Je vais vous donner les noms des candidats pour le collège Paul Bert, vous pouvez les rajouter, et vous enlèverez ceux qui ne vous plaisent pas. Ceux qui ont des pouvoirs auront à le faire deux fois.

Sont candidats comme titulaires au collège Paul Bert : Mme Duranton, M. Ghzalale, M. Maillard, M. Capuano.

M. Maillard. Non, c'est M. James. Je ne m'y ferai pas. Il va falloir que j'apprenne les interconnexions entre les uns et les autres. Pardon, M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Je suis volontaire pour le collège Jean Rostand.

M. Guy LEFRAND

Pour le collège Jean Rostand, nous avons la candidature en titulaire de M. James.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il reste des postes de suppléants disponibles.

Si vous souhaitez proposer votre candidature, merci de le faire avec le micro, sinon je ne vais pas vous entendre. M. Groizeleau est candidat en tant que suppléant au collège de Navarre.

M. Simon.

M. Stéphane SIMON

Je me présente comme suppléant au collège Politzer.

M. Guy LEFRAND

M. Stéphane Simon est candidat comme suppléant au collège Politzer.
Mme Bénard.

Mme Catherine BENARD

Je me présente en tant que suppléante au collège Henri Dunant.

M. Guy LEFRAND

Mme Bénard est candidate comme suppléante au collège Henri Dunant.
M. Morillon

M. Marc MORILLON

Je voulais me présenter pour la même chose.

M. Guy LEFRAND

Prenez-en un autre.

Mme Catherine BENARD

Il est à la retraite, il a le temps, alors je lui laisse la place.

M. Guy LEFRAND

Si nous devons commencer à rayer et à réécrire des noms, nous n'allons plus avoir de place.

Donc M. Morillon est candidat comme suppléant à Henri Dunant, et ce n'est plus le cas de Mme Bénard.

Il me reste quelques petites places. Augustin Hébert ne vous tente pas ? Il s'agit pourtant d'un lycée important.

M. Champredon, que m'avez-vous dit ?

M. Michel CHAMPREDON

Je suis candidat comme titulaire au lycée Augustin Hébert.

M. Guy LEFRAND

M. Champredon est candidat comme titulaire à Augustin Hébert.

Il me reste encore quelques postes de suppléants.

Mme Canel.

Mme Françoise CANEL

Je suis candidate comme suppléante au collège Jean Rostand.

M. Guy LEFRAND

Mme Canel est candidate comme suppléante à Jean Rostand.

M. Gavard-Gongallud.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Je suis candidat comme suppléant au lycée agricole.

M. Guy LEFRAND

Est candidat comme suppléant au lycée agricole M. Gavard. Vous ne nous en voudrez pas si nous écrivons « M. Gavard » au lieu de « M. Gavard-Gongallud » ?

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Je ne vous en voudrais pas, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je suis candidat suppléant à Jean Jaurès.

M. Guy LEFRAND

M. Camoin est candidat comme suppléant à Jean Jaurès.

Ensuite, M. Chokomert, faites votre marché !

M. Patrice CHOKOMERT

Je suis candidat comme suppléant à Augustin Hébert.

M. Guy LEFRAND

M. Chokomert est candidat comme suppléant à Augustin Hébert.

Mme Canel.

M. Raynald HAMEL

Non, c'est M. Hamel mais ce n'est pas grave.

M. Guy LEFRAND

Il faut prendre votre micro ! Je ne vais plus y arriver !

M. Raynald HAMEL

J'aurais souhaité postuler pour le poste de titulaire à Henri Dunant.

M. Guy LEFRAND

M. Hamel est candidat comme titulaire à Henri Dunant.

M. Raynald HAMEL

Il y a deux candidats d'Evreux alors qu'il s'agit tout de même d'un collège de notre secteur.

M. Guy LEFRAND

Il me reste encore un ou deux postes de suppléants.

M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

Pour Modeste Leroy et Aristide Briand, je veux bien basculer en suppléant.

M. Guy LEFRAND

Nous proposons donc M. Champredon comme suppléant plutôt que titulaire à Aristide Briand et M. Champredon comme suppléant plutôt que titulaire à Modeste Leroy. C'est bien cela ?

M. Michel CHAMPREDON

Oui.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

Il ne me manque plus qu'un candidat comme suppléant à Pablo Neruda.

M. Daix me fait savoir qu'il se retire d'Henri Dunant.

M. Cintrat.

M. Jean-Luc CINTRAT

Je suis candidat comme suppléant à Pablo Neruda.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Cintrat. C'est comme aux enchères, quand quelqu'un emporte un lot que personne ne veut, on dit toujours merci. Par ailleurs, il s'agit d'un collège important, un collège en difficulté qui mérite d'être soutenu.

Mes chers collègues, je vais vous redonner lecture. Ceux qui ont un pouvoir et qui n'auraient qu'un seul bulletin sont priés de lever la main. Il n'y a donc que M. Champredon.

Nous avons comme candidats au lycée Léopold Sedar Senghor : M. Daix, et comme suppléant, M. Ghzalale ; au lycée Aristide Briand : titulaire M. Bourrellier, suppléant M. Champredon ; au lycée Modeste Leroy : titulaire Mme Bandelier, suppléant M. Champredon ; au lycée Augustin Hébert : titulaire M. Champredon, suppléant M. Chokomert ; au lycée agricole : titulaire M. Molina, suppléant M. Gavard ; au collège Paul Bert : titulaires Mme Duranton, M. Ghzalale, M. Maillard, M. Capuano. Il me manque un suppléant à Paul Bert. Je rappelle, mes chers collègues, à ceux qui n'ont pas entendu que Paul Bert n'est pas sur le document qui vous a été remis, il vous faut donc rajouter les noms puisqu'ils ne sont pas prévus sur la liste. Il me faut un suppléant pour le collège Paul Bert.

M. Gilles a demandé la parole ainsi que Mme VILAIN.

M. Hervé GILLES

Je souhaiterais me présenter comme suppléant au collège Paul Bert.

M. Guy LEFRAND

Nous avons donc M. Gilles comme suppléant à Paul Bert.

Mme VILAIN, vous avez la parole.

Mme Mireille VILAIN

Je souhaitais me présenter également mais ce n'est pas grave.

M. Guy LEFRAND

Comme vous voulez, nous pouvons présenter plusieurs candidats. Non ? D'accord.

M. Champredon.

M. Michel CHAMPREDON

Je veux bien basculer en suppléant au collège Jean Jaurès.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Champredon. M. Champredon : suppléant à Jean Jaurès.

M. Camoin redemande la parole. Décidément, cela vous passionne.

M. Emmanuel CAMOIN

Au lycée Augustin Hébert, je veux bien me présenter comme titulaire.

M. Guy LEFRAND

M. Camoin, candidat titulaire à Augustin Hébert. Ils jouent tous les deux.

Mes chers collègues, j'espère que cette fois-ci nous arriverons à une liste finale.

Je vais commencer par les collèges pour changer.

Au collège Henri Dunant, nous avons les candidatures en titulaire de M. Champredon et M. Hamel, et de M. Morillon en suppléant.

Au collège Politzer : titulaire, M. Dossang ; suppléant, M. Simon.

Au collège Pablo Neruda : titulaire, M. Bibes ; suppléant, M. Cintrat

Au collège de Navarre : titulaires, M. Daix, M. Mach ; suppléant, M. Groizeleau.

Au collège Jean Rostand : titulaire, M. James ; suppléante, Mme Canel.

Au collège Jean Jaurès : titulaires, M. Molina, M. Perrin ; suppléants, M. Camoin, M. Champredon.

Au collège Paul Bert : titulaires, Mme Duranton, M. Maillard, M. Ghzalale, M. Capuano – ils aiment bien Paul Bert ; suppléant, M. Gilles.

Au lycée Leopold Sedar Senghor : titulaire, M. Daix ; suppléant, M. Ghzalale.

Au lycée Aristide Briand : titulaire, M. Bourrellier ; suppléant, M. Champredon.

Au lycée Modeste Leroy : titulaire, Mme Bandelier, suppléant, M. Champredon.

Au lycée Augustin Hébert : titulaires, M. Champredon, M. Camoin ; suppléant, M. Chokomert.

Au lycée d'enseignement agricole : titulaire, M. Molina ; suppléant, M. Gavard.

Je vous propose de passer au vote. Vous rayez éventuellement les noms de ceux que vous ne souhaitez pas voir, et nous allons ensuite procéder au vote.

Je vous rappelle la règle : un titulaire et un suppléant pour chaque établissement.

M. Mach.

M. Bernard MACH

M. le Président, je voudrais intervenir sur ma candidature au collège de Navarre. Je précise que tous les élèves du primaire sont automatiquement dirigés vers le collège de Navarre, c'est pourquoi je présente ma candidature.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie M. Mach.

Nous allons donc passer au vote et reprendre notre litanie habituelle.

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires afin que chacun vote.]

Mes chers collègues, si certains souhaitent venir comme scrutateurs pendant le dépouillement, je vous y invite, sinon je vous propose que, pendant qu'a lieu ce dépouillement, nous passions aux délibérations suivantes.

[Annonce ultérieure des résultats]

M. Guy LEFRAND

Sont donc élus :

- Au lycée Léopold Sedar Senghor : M. Daix en tant que titulaire et M. Ghzalale en tant que suppléant ;
- Au lycée Aristide Briand : M. Bourrellier en tant que titulaire et M. Champredon en tant que suppléant ;
- Au lycée Modeste Leroy : Mme Bandelier en tant que titulaire et M. Champredon en tant que suppléant ;
- Au lycée Augustin Hébert : M. Champredon en tant que titulaire et M. Chokomert en tant que suppléant ;
- Au lycée d'enseignement agricole : M. Molina en tant que titulaire et M. Gavard-Gongallud en tant que suppléant ;
- Au collège Henri Dunant : M. Hamel en tant que titulaire et M. Morillon en tant que suppléant ;
- Au collège Georges Politzer : M. Dossang en tant que titulaire et M. Simon en tant que suppléant ;
- Au collège Pablo Neruda : M. Bibes en tant que titulaire et M. Cintrat en tant que suppléant ;
- Au collège de Navarre : M. Mach en tant que titulaire et M. Groizeleau en tant que suppléant ;
- Au collège Jean Rostand : M. James en tant que titulaire et Mme Canel en tant que suppléante ;
- Au collège Jean Jaurès : M. Molina en tant que titulaire et M. Champredon en tant que suppléant ;
- Au collège Paul Bert : Mme Duranton en tant que titulaire et M. Gilles en tant que suppléant.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** les représentants du GEA au sein des Collèges et Lycées suivants ainsi que ci-après :

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Collège Henri Dunant Conseil d'Administration (- 600 élèves mais classe spécialisée)	M. Raynald HAMEL	M. Marc MORILLON
Collège Georges Politzer Conseil d'Administration (- 600 élèves mais classe spécialisée)	M. Guy DOSSANG	M. Stéphane SIMON
Collège Pablo Neruda Conseil d'Administration (- 600 élèves mais enseignement spécialisé)	M. François BIBES	M. Jean-Luc CINTRAT
Collège de Navarre Conseil d'Administration	M. Bernard MACH	M. Bruno GROIZELEAU
Collège Jean Rostand Conseil d'Administration	M. Jean-Claude JAMES	Mme Françoise CANEL
Collège Jean Jaurès Conseil d'Administration	M. Michel MOLINA	M. Michel CHAMPREDON
Collège Paul Bert Conseil d'Administration	Mme Nicole DURANTON	M. Hervé GILLES

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Lycée Léopold Sedar Senghor Conseil d'Administration	M. Jean-Robert DAIX	M. Fouad GHZALALE
Lycée Aristide Briand Conseil d'Administration	M. Ludovic BOURRELLIER	M. Michel CHAMPREDON
Lycée Modeste Leroy Conseil d'Administration	Mme Lysiane BANDELIER	M. Michel CHAMPREDON
Lycée Augustin Hébert Conseil d'Administration	M. Michel CHAMPREDON	M. Patrice CHOKOMERT
Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole Conseil d'Administration	M. Michel MOLINA	M. GAVARD-GONGALLUD

Fonctionnement du Garage - Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande - Désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant du GEA (nécessairement membres de la CAO du GEA)

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante : le fonctionnement du Garage. Nous ne nous en sortirons jamais de ce Garage. Je vous rappelle, mes chers collègues, que l'Agglomération est membre et coordonnateur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes constitué pour l'achat de fournitures pour le Garage et l'entretien des véhicules.

L'Agglomération doit donc désigner à bulletin secret un titulaire et un suppléant obligatoirement membre de la CAO de l'Agglomération.

Pour mémoire, cette désignation avait été proposée au Conseil le 29 avril dernier et M. le premier Vice-président Groizeleau s'était présenté comme candidat alors que ce n'était pas possible puisqu'il est déjà Président de cette CAO. Il n'a donc pu être donné suite au dépouillement, c'est pourquoi nous vous redemandons de voter ce soir.

Je vous rappelle qu'il faut donc être membre de la CAO pour pouvoir être candidat.

J'ai reçu la candidature en titulaire de M. Dossang et, en suppléant, de M. Priez.

Y a-t-il parmi les membres de la CAO d'autres candidatures ?

Je ne vois pas d'autres candidatures.

Le vote doit avoir lieu à bulletin secret. Je vous propose de mettre votre bulletin dans l'urne. Nous allons procéder à un nouveau vote, le bulletin secret étant obligatoire pour la Commission d'Appel d'Offres.

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires afin que chacun vote.]

Je vous rappelle que ce vote doit se faire à bulletin secret dans le cadre de la sécurisation juridique des futurs nominés.

[Annonce ultérieure des résultats]

M. Guy LEFRAND

M. Dossang et M. Priez ont été élus pour le fonctionnement du Garage.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** M. Guy DOSSANG représentant TITULAIRE et M. Rémi PRIEZ représentant SUPPLEANT du GEA au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du garage

ATOUMOD billettique – CAO du groupement de commandes – Désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant du GEA (nécessairement membres de la CAO du GEA)

M. Guy LEFRAND

Pendant que nous continuons le dépouillement, je vous propose de passer à la délibération suivante : ATOUMOD billettique, la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Je vous rappelle que l'Agglomération est membre du groupement de commandes ATOUMOD billettique et doit également désigner, puisqu'il s'agit d'une Commission d'Appel d'Offres, à bulletin secret un titulaire et un suppléant obligatoirement membres de cette commission d'appel d'offres.

M. Groizeleau n'est pas cette fois-ci le président de cette Commission d'Appel d'Offres puisque c'est la Région qui est coordonnatrice, il se propose donc d'être candidat.

M. Groizeleau est heureux de vous présenter sa candidature en tant que titulaire et Mme Juin est encore plus heureuse de vous présenter sa candidature en tant que suppléante.

Dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offres, y a-t-il d'autres candidatures ?

Nous allons donc procéder au vote pour la désignation des représentants du GEA à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes ATOUMOD.

[M. Lefrand procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires afin que chacun vote.]

[Annonce ultérieure des résultats]

M. Guy LEFRAND

Vous ne serez pas surpris de savoir que M. Groizeleau et Mme Juin ont été désignés pour ATOUMOD billettique.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** M. Bruno GROIZELEAU, représentant TITULAIRE et Mme Clarisse JUIN, représentante SUPPLEANT du GEA au sein de la CAO du groupement de commande d'Atoumod billettique

Office de Tourisme du Grand Evreux – Comité de Direction - Désignation des 9 membres titulaires socio-professionnels et 5 suppléants

M. Guy LEFRAND

Pendant que les dépouillements continuent, mes chers collègues, je vous propose de passer à une autre désignation : la désignation des membres de l'Office du Tourisme. Il ne s'agit pas d'une élection.

Le Conseil a désigné ses représentants au sein du Comité de Direction de l'EPIC de l'Office du Tourisme. Il appartient également au Conseil de désigner les membres socio-professionnels qui siègeront au sein de ce comité. Nous avons évidemment un peu plus de temps pour établir cette liste, ce pourquoi elle n'est délibérée que ce soir. Nous vous proposons donc ce soir la liste des titulaires. Certains ne nous ayant pas encore confirmé leur présence, nous pourrions compléter ultérieurement cette liste, dont nous avons toutefois besoin pour que l'Office du Tourisme puisse se réunir valablement. Vous avez la liste. Si cela ne fait pas de souci, et à moins que quelqu'un demande un vote à bulletin secret, nous pouvons voter à mains levées.

M. Behar.

M. Claude BEHAR

J'aurai juste une question, M. le Président. Je m'étonne que ne figure pas sur la liste le président de l'UDOTSI, M. Lambert. Je crois qu'il s'est rapproché du Vice-président au Tourisme, et je m'étonne qu'il ne soit pas inscrit. Certes, il n'est pas professionnel, il est retraité, mais je vois que figure sur la liste un consulaire, donc il me semble qu'il serait intéressant que le président de l'UDOTSI soit au sein du Conseil d'administration de l'EPIC.

M. Guy LEFRAND

Je n'ai pas reçu sa candidature mais, ainsi que je vous le disais, nous pouvons tout à fait repasser une délibération. De toute façon, nous aurons un complément à donner à cette liste. Qu'il se rapproche du GEA s'il ne l'a pas encore fait, et nous nous ferons un plaisir de l'inviter, bien évidemment.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Nous avons quelques abstentions. 3 abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE (moins 3 abstentions)** les 9 membres titulaires socio-professionnels du Comité de direction de l'Office de Tourisme du Grand Evreux tels que ci-après :

Nom	Prénom	Représentativité	Fonction	Nouveau membre
GAUBERT	Nathalie	Site touristique Vieil-Evreux	Responsable Animations	non
LEBEC	Sylvie	Palais des congrès Cadran Evreux	Directrice	non
LE COSSEC	Yvon	Artisanat Caugé	Artisan	oui
BERTOUT BARBEY	Viviane	Gîtes de France - Eure	Présidente Gîtes de France - Eure et propriétaire chambre d'hôtes	oui
BALEZ	Valérie	UCIAL Evreux	Présidente UCIAL et commerçante	oui
LENFANT	Jean-Marie	Agriculture - Consulaire	Agriculteur - VP CA27	oui
LELIEVRE	Simone	Hôtel Evreux	Directrice Hôtel	non
GOUEFFON	Béatrice	Consulaire	Vice-président de la CCIE	oui
CALAME-LEVERT	Florence	Musée d'Evreux	Conservatrice	oui

Subventions aux associations - Complément aux montants attribués en janvier 2014

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante : subventions aux associations, complément aux montants attribués en janvier 2014.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Je ne vais pas faire de la lecture, comme l'a dit M. Nogarède : vous avez le tableau récapitulatif ainsi que toutes les délibérations.

Il s'agit donc de compléments proposés à ce jour, c'est-à-dire les 30% des subventions, puisque le Conseil communautaire du 7 janvier avait attribué aux associations 70% de leur subvention pour qu'elles puissent fonctionner.

Le total de ces compléments représente 297 000 € et le montant total des subventions supérieures à 4 500 € est de 981 000 €.

Toutes ces subventions sont inscrites au BP 2014.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

M. Nogarède.

M. Alain NOGAREDE

Je remercie M. Groizeleau de ne pas faire de lecture dirigée.

S'agissant de la Scène Nationale, tout avait-il été payé ? Je ne m'en souviens pas et je ne la retrouve pas sur le tableau que nous avons sous les yeux.

M. Guy LEFRAND

La réponse est oui.

M. Alain NOGAREDE

Tout avait été payé, les 60 000 € ont été réglés.

M. Guy LEFRAND

Les services me confirment que oui.

M. Alain NOGAREDE

10 000 € étaient en suspens par rapport à la délibération qui prévoyait 60 000 et 40 000 €. Il reste donc encore 10 000 € sur cette ligne budgétaire, n'est-ce pas ?

M. Guy LEFRAND

La réponse est oui également.

M. Alain NOGAREDE

Nous les gardons comme réserve sécuritaire.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Cintrat.

M. Jean-Luc CINTRAT

A titre informatif, nous ne disposons pas de la comparaison par rapport à 2013 au niveau de chaque association. J'ai essayé de retrouver les montants dans les délibérations annexées mais je ne les ai pas tous retrouvés.

M. Guy LEFRAND

Nous pourrions les mettre au compte rendu. Je peux néanmoins vous dire que, mis à part le festival « Le Rock dans tous ses états » qui a reçu un montant exceptionnel de 70 000 € en 2013 et retrouve un montant de 40 000 € en 2014 (montant antérieur de la dotation), vous retrouvez pratiquement les mêmes montants. Nous les avons reportés à l'identique.

Je vous propose de mettre cette délibération au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? 1 abstention.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE (moins 1 abstention) aux associations ci-dessous les compléments de subventions ci-après :**

Association	Montants attribués le 7 janvier 2014	Compléments proposés ce jour	Montant total de la subvention 2014
<i>Soutien au sport de haut niveau : Evreux Volley Ball</i>	14 000 €	6 000€	20 000 €
<i>Association départementale d'information sur le logement de l'Eure (ADIL)</i>	3 500 €	1 500 €	5 000 €
<i>Soutien à la vie étudiante : Association de la Fondation pour la Ville (AFEV)</i>	4 200 €	1 800 €	6 000 €

<i>Soutien au déploiement de l'offre de formation : CNAM de l'Eure</i>	<i>14 000 €</i>	<i>6 000 €</i>	<i>20 000 €</i>
<i>Office de tourisme du Grand Evreux</i>	<i>397 600 €</i>	<i>170 400 €</i>	<i>568 000 €</i>
<i>L'Abordage – Le Rock dans tous ses Etats</i>	<i>28 000 €</i>	<i>12 000 €</i>	<i>40 000 €</i>
<i>Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure (ALEC 27)</i>	<i>57 050 €</i>	<i>24 450 €</i>	<i>81 500 €</i>
<i>Pôle de compétitivité Cosmétique Valley</i>	<i>10 500 €</i>	<i>4 500 €</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Association Technopole Chimie Biologie Santé</i>	<i>10 500 €</i>	<i>4 500 €</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Pôle de compétitivité Nov@log</i>	<i>3 500 €</i>	<i>1 500 €</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Chambre de Métiers et de l'Artisanat</i>	<i>13 860 €</i>	<i>5 940 €</i>	<i>19 800 €</i>
<i>Mission locale</i>	<i>43 110 €</i>	<i>22 554 €</i>	<i>65 664 €</i>
<i>Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Bassin d'Evreux (MD3E)</i>	<i>84 000 €</i>	<i>36 000 €</i>	<i>120 000 €</i>

Organisation d'un évènement national au profit de la filière santé « Outsourcing in Drug Development – ODD » Subvention 2014

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante. Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Non, c'est encore M. Groizeleau.

M. Guy LEFRAND

C'est aussi M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

S'il y a des questions, je laisserai Mme Auger y répondre.

Il s'agit donc d'un partenariat avec la Technopole Chimie Biologie Santé (CBS) pour l'organisation d'un évènement national au profit de la filière santé. La filière Chimie-Biologie constitue l'une des filières économiques phares du territoire haut-normand avec plus de 6 000 emplois dans la pharmacie. Cet évènement, alliant apport d'informations, échanges et rencontres professionnelles, a été porté longtemps par Eure Expansion, avec le soutien financier du GEA, de la Région, du Département et du FEDER. Dans l'objectif de pérenniser et d'accompagner le développement de cet évènement en plaçant le territoire comme un acteur actif du secteur, la gestion du projet a été transférée en février 2014 à la Technopole CBS.

Vous trouvez dans les pages suivantes le montage de la manifestation. Le congrès se déroulera sur une journée, le 19 novembre 2014, une date qui est encore à confirmer – je ne sais pas si Mme Auger en sait plus aujourd'hui – dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure.

S'agissant du montage financier, le total des dépenses prévues est de 57 480 € et la participation du GEA serait à hauteur de 21 530 €. Celle-ci se décompose en une subvention de fonctionnement de 16 750 € et d'une prise en charge directe (traiteur, location de salle, navettes) pour 4 780 €.

Il vous est demandé d'approuver cette participation de 21 530 € et sa décomposition.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? 1 abstention.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE (moins 1 abstention)** la participation du Grand Evreux Agglomération à l'édition 2014 du congrès d'affaires ODD sur son territoire, **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 750 € à la Technopole Chimie-Biologie-Santé (CBS) dans le cadre de cette opération spécifique et **AUTORISE** Monsieur le Président du Grand Evreux Agglomération à signer la convention afférente et les éventuels avenants à intervenir.*

Organisation de la Fête de la Science 2014 – Partenariat GEA / Maison de l'Enfance et des Découvertes - Subvention

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante : organisation de la Fête de la Science 2014.

Il est proposé le versement à la Maison de l'Enfant et des Découvertes d'une subvention de 9 000 €, soit un montant identique à la subvention 2013, pour l'organisation de la Fête de la Science qui se tiendra du 8 au 12 octobre prochain au Musée.

Le thème de cette année sera la mobilité, la science en mouvement, un thème qui est cher à certains.

Je vous propose de voter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 € à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la Fête de la Science 2014 et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant légal à signer les conventions afférentes ainsi que tout avenant et document

Soutien à la vie étudiante – Subventions 2014

M. Guy LEFRAND

Soutien à la vie étudiante, subventions 2014.

Le GEA inscrit chaque année à son budget des crédits qui constituent un fonds spécifique dédié à l'animation de la vie étudiante, ce qui permet d'attribuer des subventions à des associations d'étudiants.

Tel est le cas ici pour deux associations :

- L'association des Apprentis Ingénieurs de l'Institut des Techniques de l'Ingénieur de l'Industrie de Haute-Normandie, qui sollicite 1 000 € ;
- L'association Génération Tech de Co, à laquelle il est proposé d'allouer 2 000 €.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Apprentis Ingénieurs de l'Institut des Techniques de l'Industrie de Haute-Normandie d'un montant de 1 000 € pour l'intégration des apprentis et l'animation de la vie étudiante ainsi que pour le parrainage par promotion d'apprentis, et d'une subvention de fonctionnement à l'association Génération Tech de Co d'un montant de 2 000 € pour l'animation de la vie interne à l'IUT et l'accompagnement des projets tuteurés, et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés aux dites subventions.

Parc d'activités du Long Buisson 1 - Achat vente de l'ensemble immobilier Phone Avenir - Versement du solde du prix d'acquisition - Modification des délibérations 23 du 27/06/2013 et 23 du 20/02/2014

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante. Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit du projet d'acquisition de l'ensemble Phone Avenir. Il avait été décidé par une délibération du 27 juin 2013 que le GEA se porte acquéreur de l'ensemble immobilier occupé par la société Phone Avenir. Par la même délibération, le GEA décidait la revente simultanée de cet ensemble à un GIP, groupement d'investisseurs privés.

L'achat se composait de deux opérations :

- le versement d'un acompte sur le prix de vente à la signature de l'acte authentique à hauteur de 3 M€ ;
- le règlement du solde au terme de 3 mois à compter de la date de délivrance du permis de construire au GIP.

Il est demandé au GEA, ce soir, de verser le solde de la vente, soit 1 668 523 €, notamment au regard de la situation de la trésorerie de la société.

A titre informatif, la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale (CDAC) a rendu un avis favorable au projet, et – petite précision par rapport à ce qui est décrit dans la délibération – un avis oral favorable a également été donné pour le permis de construire, ce qui est confirmé par M. Bibes, le Maire de Guichainville. Puisqu'il n'y a aucune raison à ce que le projet ne se fasse pas, il est donc demandé au GEA de verser le solde.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

J'aurais voulu savoir, de la part de la Mairie de Guichainville, dans quel délai serait donné ce permis de construire.

Mme Stéphanie AUGER

M. Bibes n'est pas là mais *a priori* ce sera dans le courant de la semaine.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Camoin voudrait ré-intervenir.

M. Emmanuel CAMOIN

Si l'avis doit être rendu dans la semaine, je ne vois pas très bien l'intérêt de cette délibération. Nous aurons dans la semaine les éléments pour pouvoir débloquer le dossier.

Mme Stéphanie AUGER

Cela est dû au fait que le solde devait intervenir après les trois mois de recours. Or, nous avons un avis favorable oral. De toute façon, nous présentons cette délibération sans avoir cet avis favorable, mais cet avis oral légitime d'autant plus cette demande.

Il nous a été demandé d'accéder à cette demande alors que nous n'avions pas cet avis oral. Il s'agit d'un argument supplémentaire.

Normalement, le versement intervient dans un délai de trois mois après le délai de recours.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **SUPPRIME** la clause subordonnant à la délivrance du permis de construire comme prévu dans les délibérations du 27 juin 2013 et du 20 février 2014, le paiement du solde de la vente au GEA des locaux de PHONE AVENIR, sur le Parc d'activités du Long Buisson, locaux que le GEA va revendre dans un second temps à un groupement d'investisseurs pour l'implantation d'une enseigne distributrice de biens d'équipement pour la maison, **DECIDE** le versement du solde soit 1 668 523 € (TVA et prorata taxe foncière comprises) à compter de la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire, **MODIFIE** les délibérations du 27 juin 2013 et du 20 février 2014 en ce sens, et **DIT** que toutes les autres dispositions des délibérations du 27 juin 2013 du 20 février 2014 demeurent inchangées

Aides à l'habitat privé – Participation sur fonds propres du GEA – Primes et subventions sur travaux et fonds d'aide à la rénovation technique

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante. M. Hubert. Non ? Je vais la présenter moi-même.

Il s'agit de la participation sur les fonds propres du GEA aux primes et subventions sur les travaux et fonds d'aide à la rénovation technique. Cela concerne donc l'octroi d'aides aux particuliers en complément des aides versées par l'ANAH, et ce sur les travaux de rénovation thermique ou d'adaptation au handicap.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

Très bien.

Le Conseil communautaire :

☞ **ATTRIBUE**, dans le cadre des aides à l'habitat privé apportées par le GEA au titre des travaux liés à la rénovation énergétique ou à l'accessibilité : à Monsieur Fabien **VILLEVAL**, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles et du plancher, le remplacement des menuiseries, la prime ASE (propriétaire modeste) ainsi que la prime AMO. (Primes de 600,00 €)

ATTRIBUE à Monsieur Bernard **PETITBON**, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour le remplacement des menuiseries, l'isolation des combles et des murs par l'extérieur, la prime ASE (propriétaire très modeste) ainsi que la prime AMO. (Primes de 900,00 €)

ATTRIBUER, à Monsieur Mohammed **AIT LAHCEN**, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles et des murs, une VMC hygro-équilibrable, la prime ASE (propriétaire très modeste) ainsi que la prime AMO. (Primes de 900,00 €)

ATTRIBUE à Madame Monique **GIBERT**, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour le remplacement de la chaudière et l'isolation des combles, la prime ASE (propriétaire très modeste) ainsi que la prime AMO. (Primes de 900,00 €)

ATTRIBUE à Madame Raymonde **DUMONT**, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles perdus, la prime ASE (propriétaire modeste) ainsi que la prime AMO. (Primes de 600,00 €)

ATTRIBUE à Monsieur Thierry **HERMINIER**, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour le remplacement des menuiseries, l'isolation des combles, l'installation d'une VMC hygro B et d'un ballon thermodynamique la prime ASE (propriétaire très modeste) ainsi que la prime AMO. (Primes de 900,00 €)

ATTRIBUE à Monsieur Cédric **LEFEBVRE** et Madame Aline **DELORME**, propriétaires occupants (dossier précarité énergétique), pour l'isolation de la cage d'escalier, le remplacement des menuiseries, de la ventilation et du chauffe-eau, la prime ASE (propriétaire modeste) ainsi que la prime AMO. (Primes de 600,00 €)

ATTRIBUE à Monsieur Didier **DULYSSE**, propriétaire occupant (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des combles et le remplacement des menuiseries, la prime ASE (propriétaire modeste) ainsi que la prime AMO. (Primes de 600,00 €)

ATTRIBUE à Monsieur Philippe **RIOULT** et Madame Anaïs **DEGENETAIS**, propriétaires occupants (dossier précarité énergétique), pour l'isolation des murs, le remplacement des menuiseries, de la chaudière et l'installation d'une VMC, la prime ASE (propriétaire modeste) ainsi que la prime AMO. (Primes de 600,00 €)

ATTRIBUE à Monsieur et Madame Michel et Yvonne **DAUPLÉ**, propriétaires occupants (dossier adaptation au handicap), pour l'adaptation des sanitaires, une participation autonomie (propriétaire très modeste) de 10% du HT limité à 2 000 € (Subvention demandée de 927,00 € maximum).

ATTRIBUER, à Madame Marie-Thérèse **RIDEL**, propriétaire occupant (dossier adaptation au handicap), pour l'adaptation des sanitaires, une participation autonomie (propriétaire modeste) de 5% du HT limité à 1 000 € (Subvention demandée de 330,00 € maximum).

ATTRIBUE à Monsieur Maurice **RAIN**, propriétaire occupant (dossier adaptation au handicap), pour l'installation d'une douche, une participation autonomie (propriétaire modeste) de 5% du HT limité à 1 000 € (Subvention demandée de 223,00 € maximum).

ATTRIBUE à Madame Marie-Louise **GOMEZ**, propriétaire occupant (dossier adaptation au handicap), pour l'installation d'une douche, une participation autonomie (propriétaire très modeste) de 10% du HT limité à 2 000 € (Subvention demandée de 1 017,00 € maximum).

ATTRIBUE à Madame Fernande **DESRUES**, propriétaire occupant (dossier adaptation au handicap), pour l'installation d'une main courante, une participation autonomie (propriétaire très modeste) de 10% du HT limité à 2 000 € (Subvention demandée de 39,00 € maximum).

ATTRIBUE à Madame Victoria **POSTEL**, propriétaire occupant (dossier adaptation au handicap), pour l'adaptation des sanitaires, une participation autonomie (propriétaire très modeste) de 10% du HT limité à 2 000 € (Subvention demandée de 865,00 € maximum).

Commune d'Angerville-la-Campagne – Réseaux d'eaux usées et poste de refoulement – Demande de subventions – Modification de la délibération n°48 du 14 décembre 2011

M. Guy LEFRAND

Ensuite, je donne la parole à M. Dossang pour l'Eau et l'Assainissement.

M. Guy DOSSANG

Bonsoir mes chers collègues. Il s'agit du poste de refoulement d'Angerville-la-Campagne. Les membres du Conseil ont déjà délibéré en 2011 pour cette extension et ce déplacement de poste. Il a été bloqué en raison des travaux de la déviation puisqu'il devait passer au niveau du grand rond-point. Il est donc légèrement déplacé et passera donc rue d'Avrilly et sur la zone de La Madeleine.

Ces travaux se caractérisent par :

- la création d'un poste de refoulement des eaux usées télégéré ;
- l'extension et le renforcement, sur 1 080 mètres, de la conduite jusqu'à la rue d'Avrilly, sur la ZAC de la Forêt ;
- l'extension de la zone de collecte gravitaire des eaux usées, sur la rue de la Ferme, à Angerville, pour permettre le raccordement de la mairie, de la crèche communale et les parcelles urbanisables cadastrées ZB n°92 et 93, qui sont le nouveau Pré aux Fraises.

Les travaux sont programmés pour le quatrième trimestre 2014.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par le service Etudes-réseaux du GEA, tant en études qu'en suivi de travaux. Les financements ont changé. Le poste de dépenses en investissement représente 1 068 000 €. Des subventions sont demandées, ce qui représente un poste de recettes potentielles de 106 800 € émanant du Conseil général (10%) et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 213 600 € (20%). Il vous est demandé de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil général ces subventions.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

Le Conseil communautaire :

☞ **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Eure les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre pour les travaux de réhabilitation de réseaux réalisés sur la commune d'Angerville la Campagne et **SOLLICITE** une éventuelle dérogation pour anticiper l'engagement des travaux avant l'accord définitif de subventions du CG27 et de l'AESN.

Commune de Normanville - Eaux pluviales - Convention de rejet

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante. M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Elle concerne la commune de Normanville et les eaux pluviales, avec une convention de rejet.

Dans le cadre de la gestion de la surverse de la mare du centre bourg du Boulay-Morin, un réseau d'eaux pluviales doit être réalisé. Pour ce faire, un exutoire du réseau a été recherché.

La parcelle cadastrée en B 215 a été identifiée. Elle est située dans un bois qui appartient en indivision à deux personnes qui ont donné leur accord pour accepter le rejet des eaux pluviales sur la parcelle boisée.

Afin de concrétiser l'accord, il importe de signer une convention de rejet d'eaux pluviales entre le GEA et les propriétaires.

Le GEA s'engage à prendre en charge les frais de sa publication aux services de la publicité foncière.

Toutefois, ces personnes souhaitent en contrepartie que le GEA les aide dans la recherche d'une solution pour faire cesser les décharges sauvages existant sur la partie haute de leur parcelle.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Je vous remercie.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention de rejet des eaux pluviales à intervenir entre le GEA et mesdames PHILIPPE Marie Eliane et HUSZTI LASZLO Maryse sur la propriété desquelles va être rejetée la surverse de la mare du Centre bourg du Boulay Morin, à Normanville

Société de Diffusion de Produits de Parfumerie (SDPP) - Bail emphytéotique Ville d'Evreux/SDPP - Servitude de passage de réseaux SDPP/GEA

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante. M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

La société SDPP souhaitait étendre les limites de son site industriel situé rue Marcellin Berthelot à Evreux.

Elle doit réaliser des travaux afin de répondre aux exigences de la DREAL et être en conformité.

Une extension de sa propriété actuelle est nécessaire, aussi elle a sollicité la Ville d'Evreux afin de pouvoir privatiser une partie de la rue Berthelot. Le Conseil municipal d'Evreux a émis un avis favorable à la mise en place d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans moyennant une redevance annuelle de 4 000 €.

Toutefois ce bail ne peut être mis en place que sous certaines conditions, dont la signature d'une convention de servitude de passage de réseaux d'assainissement, d'eaux usées et eaux pluviales entre la SDPP et le GEA.

Les frais seront à la charge de la SDPP.

Cette privatisation nécessite la réalisation de travaux par le GEA, aux frais de la SDPP.

La liste exhaustive des travaux fera l'objet d'une convention financière annexée à la présente délibération.

Il est donc proposé aux membres du Conseil de bien vouloir autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention de servitude de passage.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

Qui est pour ?

Pardon, M. Camoin, excusez-moi.

M. Emmanuel CAMOIN

Je ne vois pas annexée à la délibération l'estimation de France Domaines. S'il s'agit d'un oubli, je pense qu'il faudrait sécuriser la SDPP sur ce type d'acquisition pour éviter des recours ultérieurs, ce qui ne sera pas mon cas, ne vous inquiétez pas.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Je vous remercie. Nous allons en tenir compte.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitude de passage de réseaux et la convention financière à intervenir entre le GEA et la SDPP ainsi que tout document afférent dans le cadre de cette opération relative à divers travaux à réaliser par le GEA, aux frais de la SDPP, sur l'extension de leur propriété

Ville d'EVREUX - Poste de refoulement et bassin de stockage restitution - Acquisition de la parcelle AH 637 - Constitution d'une servitude de passage

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Dans le cadre de la construction du Centre de Traitement des Eaux Usées à Gravigny, le Grand Evreux Agglomération a construit un bassin de stockage et de restitution et un poste de refoulement aux abords de l'ancienne station d'épuration rue du faubourg Saint Léger.

Ces ouvrages ont été construits sur une partie de parcelle appartenant à la Ville d'Evreux dont le GEA doit se porter prochainement acquéreur.

Par délibération du 20 décembre 2012 et du 25 novembre 2013, il a été décidé :

- la cession au profit du GEA de ladite parcelle au prix de 275 000 € ;
- la constitution d'une servitude de passage de réseaux au profit du GEA.

Toutefois, il a été omis par les deux parties de constituer une servitude de passage au profit du GEA par la Ville d'Evreux permettant l'accès de la parcelle concernée par la vente à partir du domaine public.

Afin de parer à toute éventualité en cas de revente par la Ville d'Evreux des biens restant lui appartenir sur le site, le GEA souhaite bénéficier d'une servitude de passage et d'accès aussi bien par la rue du faubourg Saint Léger que par la rue de la Libération.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir inclure dans l'acte d'acquisition de la parcelle AH 637 la constitution d'une servitude de passage au profit du GEA sur les parcelles restant appartenir à la Ville d'Evreux.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Je vous remercie.

Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE D'INCLURE** dans l'acte d'acquisition par le GEA auprès de la ville d'Evreux, de la parcelle AH 637 sise au Faubourg Saint Léger à Evreux pour la construction d'un poste de refoulement et d'un bassin de stockage/restitution, la constitution d'une servitude de passage au profit du GEA, sur les parcelles restant appartenir à la ville d'Evreux, cadastrées AH, 618, 619, 242,638 ET 558*

Informations de M. le Président

M. Guy LEFRAND

Encore quelques minutes, mes chers collègues, s'il vous plaît.

J'ai encore deux ou trois petites choses à vous dire.

L'installation au sein de notre enceinte d'une conférence des maires, qui se tiendra en présence des vice-présidents, a été décidée. Il s'agit, ainsi que nous l'avons déjà fait, de créer un cadre d'échange, de dialogue et de concertation, lesquels me tiennent particulièrement à cœur pour instaurer la concertation indispensable à l'échelle de notre agglomération. Nous vous proposons qu'elle se réunisse deux fois par an, et la première réunion se tiendra le mardi 24 juin à 18 h 30.

Par ailleurs, le prochain Conseil communautaire se tiendra ici même le jeudi 26 juin à 18h.

Je voulais, mes chers collègues, vous faire part d'une ou deux informations.

Tout d'abord, j'ai le plaisir de vous faire savoir que le magasin Leclerc à Cap Caer est passé en Commission Nationale des Activités Commerciales (CNAC) mercredi. Le Grand Evreux Agglomération était représenté par Mme la Vice-présidente Stéphanie Auger. La CNAC a validé à l'unanimité le transfert de Leclerc d'un côté à l'autre de la route.

Je félicite Mme Auger pour avoir brillamment défendu ce dossier qui, je vous le rappelle, va permettre la création de 30 emplois sur notre agglomération et générer un chantier de 17 M€ pour lequel les promoteurs se sont engagés à faire travailler les entreprises locales.

Le deuxième sujet intéresse particulièrement nos collègues maires ici présents.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la fameuse MAPAM dont on parle beaucoup, a été définitivement votée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 2013 et validée récemment en janvier 2014 par le Conseil constitutionnel. Mes chers collègues, je voulais simplement vous rappeler que cette loi prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police, de la circulation et du stationnement de la commune à l'agglomération. Je vous donne la mauvaise nouvelle, je vous donnerai les bonnes ensuite.

Comme je ne suis pas sûr que les maires aient eu cette information, je vais donc vous écrire pour vous le confirmer mais je tenais à vous le dire ce soir parce que la loi permet aux maires de s'opposer au transfert automatique de ces pouvoirs de police, mais ce uniquement avant le 1^{er} juillet 2014.

Donc, mes chers collègues, en tant que Président de l'Agglomération, je tenais à vous donner cette information. Si vous en avez besoin, nous vous fournirons un modèle de courrier, mais je tenais à vous en informer ce soir car si, en tant que maire, vous ne souhaitez pas transférer vos pouvoirs de police, de circulation et de stationnement au GEA – ce que je pourrais comprendre puisque j'ai moi-même écrit aujourd'hui au Président de l'Agglomération pour lui dire que je ne souhaitais pas transférer mes pouvoirs de police (je suis sûr qu'il va rapidement recevoir ce courrier), il vous faut écrire.

Je vous le confirmerai par écrit, mais dans la cadre de la transparence et du bon travail que je souhaite que nous menions en commun, je tenais à vous en informer parce qu'aucune publicité n'a été faite sur ce sujet. Je tenais donc à ce que chacun puisse décider en son âme et conscience, si j'ose dire, et que vous soyez suffisamment éclairés pour avoir le temps d'écrire.

Vous n'avez pas besoin de passer par le Conseil municipal, il suffit d'un simple courrier du maire pour pouvoir préciser votre décision.

Si vous n'écrivez pas au Président de l'Agglomération, les pouvoirs de police, de circulation et de stationnement seront automatiquement transférés à l'Agglomération. Si vous ne souhaitez pas ce transfert, vous pouvez faire ce courrier au Président de l'Agglomération afin de garder vos pouvoirs de police, de circulation et de stationnement.

Les maires n'ont déjà plus beaucoup de pouvoirs, je pense que certains pourront avoir envie de conserver ceux-là.

M. Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Pourriez-vous nous envoyer un modèle type en temps utile de manière à ce que nous ne rations pas le passage ?

M. Guy LEFRAND

Absolument. En temps utile, c'est maintenant puisque vous avez un mois pour nous écrire.

Je vais donc vous écrire pour vous rappeler les modalités (articles 62 et 65 de la loi MAPAM) et vous envoyer un modèle. Chacun fera ce qu'il souhaite.

La séance est levée à 20 heures 10.